

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

RESUME DE LA SEANCE

21. Anguilles (*Anguilla* spp.)..... AC29 Doc. 21

Le Comité établit un groupe de travail intersession sur les anguilles avec le mandat suivant:

Notant la décision 17.188 à l'adresse du Comité pour les animaux:

Le Comité pour les animaux:

- a) *examine, à ses 29^e et 30^e sessions, les rapports produits au titre de la décision 17.186, ainsi que les informations communiquées par les États de l'aire de répartition de l'anguille d'Europe et les États de l'aire de répartition d'autres espèces d'anguilles, conformément à la décision 17.187, et toute autre information pertinente sur la conservation et le commerce des espèces du genre *Anguilla*; et*
- b) *fournit aux Parties des recommandations pour assurer le commerce durable des espèces du genre *Anguilla*, pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties.*

En tenant également compte des décisions 17.186-187, adressées au Secrétariat et aux États et Parties impliqués dans le commerce d'*Anguilla* spp., ce groupe de travail travaillera par courrier électronique entre les 29^e et 30^e sessions du Comité pour les animaux. Il aura le mandat suivant:

- a) Examiner les études produites par le Secrétariat au titre des paragraphes a) et b) de la décision 17.186, au fur et à mesure de leur mise à disposition, ainsi que toute autre information pertinente;
- b) Examiner les résultats des ateliers techniques organisés au titre des paragraphes d) et e) de la décision 17.186, et fournir toute recommandation et tout point de vue provisoires pouvant découler de ces ateliers; et
- c) Faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux en soumettant ces recommandations provisoires au Comité pour examen.

La composition du groupe est établie comme suit:

Chair: le représentant de l'Europe (Mr. Fleming);

Parties: Australie, Belgique, Canada, Chine, Cuba, Union européenne, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée, Espagne, et États-Unis d'Amérique; et

OIG et ONG: Food and Agriculture Organization (FAO); Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC); Association of Northeast Fish and Wildlife Agencies, Humane Society International, Japan Wildlife Conservation Society, Species Survival Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Wildlife Fund (WWF), and Zoological Society of London.

27. Grand dauphin de la mer Noire (*Tursiops truncatus ponticus*) AC29 Doc. 27

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 27.

32. Tortues terrestres et tortues d'eau douce (*Testudines spp.*) AC29 Doc. 32

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 32 et convient d'examiner à sa prochaine session les orientations supplémentaires suggérées par les États-Unis d'Amérique et Humane Society International sur les méthodes d'études proposées ainsi que sur l'âge et la taille des spécimens destinés au commerce.

29. Lion d'Afrique (*Panthera leo*) AC29 Doc. 29

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 29 et des commentaires formulés au cours de la séance plénière.